



**Rapport sur la loi (S-211) contre le travail forcé et le travail
des enfants dans les chaînes d’approvisionnement**

(Exercice fiscal 2026)

Rapport annuel (exercice 2026)

1. Mesures prises pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants

Salaison Alpha Ltée (« Alpha ») s'engage à mener ses activités de manière éthique et à respecter les droits de la personne.

Au cours de la période visée par le rapport, Alpha a lancé un processus de collecte d'information à l'échelle de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement afin de mieux comprendre les risques liés au travail forcé et au travail des enfants. L'entreprise a élaboré et officialisé un Code de conduite ainsi qu'un Code de conduite des fournisseurs, qui interdisent explicitement l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants.

Alpha a également introduit un document de certification des fournisseurs. Sur la base d'une évaluation initiale des risques tenant compte de facteurs tels que la localisation géographique, certains fournisseurs ont été identifiés comme présentant un risque inhérent plus élevé d'exposition au travail forcé ou au travail des enfants. Alpha accorde la priorité à l'engagement avec ces fournisseurs dans le cadre de son processus de diligence raisonnable, notamment en obtenant leur signature sur la certification.

De plus, Alpha a réalisé une cartographie initiale de sa chaîne d'approvisionnement et prévoit d'élargir cette cartographie afin d'y inclure un niveau de détail accru. L'entreprise a également examiné le catalogue des rapports sur l'esclavage moderne de Sécurité publique Canada, ce qui a contribué à la création d'une base de données interne accompagnée de commentaires et d'une liste de contrôle de conformité utilisée pour évaluer l'alignement avec les exigences en matière d'esclavage moderne.

2. Structure, activités et chaînes d'approvisionnement de Salaison Alpha

Salaison Alpha Ltée est une entreprise de transformation de protéines fondée en 1970 et située au 10800, rue du Golf, à Anjou (Québec), H1J 2Y7. Les activités de l'entreprise consistent à transformer le bœuf, le poulet, le porc et le veau en produits emballés qui sont distribués aux principaux détaillants alimentaires à travers le Québec et l'Ontario.

Le cadre de gouvernance d'Alpha met l'accent sur le respect des droits de la personne et des pratiques commerciales éthiques. La responsabilité de la supervision des risques liés au travail forcé et au travail des enfants est intégrée aux fonctions de gestion.

Alpha s'approvisionne en matières premières dans huit pays situés à l'extérieur du Canada et des États-Unis. Au cours de la période de déclaration, l'entreprise a réalisé une cartographie initiale de sa chaîne d'approvisionnement, offrant une visibilité sur l'approvisionnement et la transformation de ses produits. Alpha entend améliorer cette cartographie au fil du temps en y intégrant des informations plus détaillées et en élargissant la couverture à des niveaux supplémentaires de fournisseurs.

3. Politiques de l'entreprise et processus de diligence raisonnable en matière de travail forcé et de travail des enfants

Alpha a pris des mesures importantes pour renforcer ses politiques internes et ses processus de diligence raisonnable en matière de travail forcé et de travail des enfants. Le Code de conduite de l'entreprise s'applique à tous les employés et interdit explicitement toute forme d'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants. De même, le Code de conduite des fournisseurs étend ces exigences aux fournisseurs et partenaires commerciaux, en précisant clairement que de telles pratiques ne sont pas tolérées au sein de la chaîne d'approvisionnement d'Alpha.

Pour renforcer ces exigences, Alpha a mis en place un processus de certification des fournisseurs dans le cadre duquel les fournisseurs doivent confirmer leur conformité aux lois et normes relatives à l'esclavage moderne. L'entreprise a commencé à recueillir et à examiner la documentation des fournisseurs, notamment les codes de conduite et les déclarations sur l'esclavage moderne, et elle tient une base de données afin de consigner ces informations et de soutenir un suivi continu.

Dans le cadre de ses efforts de diligence raisonnable, Alpha a identifié des fournisseurs pouvant présenter des risques plus élevés et a donné la priorité à l'engagement avec ces fournisseurs afin d'obtenir des certifications et de garantir leur conformité à ses normes. Ces processus s'inscrivent dans un effort plus large visant à mettre en place une approche structurée et transparente pour la gestion des risques liés à l'esclavage moderne.

Alpha a également mis en place un mécanisme de plainte qui permet actuellement aux employés de signaler leurs préoccupations, y compris tout cas de travail forcé ou de travail des enfants, directement au service des ressources humaines. L'entreprise prévoit de développer et de formaliser davantage ce mécanisme au fil du temps.

4. Risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants et mesures prises pour évaluer et gérer ce risque

Alpha reconnaît que certains éléments de sa chaîne d'approvisionnement peuvent présenter un risque plus élevé d'exposition au travail forcé ou au travail des enfants. Afin de répondre à ces risques, l'entreprise a mis en place un processus d'identification et d'évaluation des fournisseurs fondé sur des facteurs de risque pertinents, notamment la localisation géographique et le secteur d'activité.

L'entreprise a développé une base de données centralisée afin d'y consigner les informations relatives aux fournisseurs, notamment la présence de codes de conduite et les déclarations relatives à l'esclavage moderne. S'appuyant sur l'examen des ressources de Sécurité publique Canada, Alpha a également conçu une liste de contrôle de conformité permettant d'évaluer dans quelle mesure les fournisseurs respectent les exigences en matière d'esclavage moderne et d'identifier d'éventuelles lacunes.

Grâce à ces efforts, Alpha a identifié des fournisseurs présentant un risque plus élevé et travaille à l'obtention de leur certification formelle dans le cadre de son Code de conduite des fournisseurs. Ces actions constituent une étape initiale, mais importante, dans le développement d'un cadre de gestion des risques plus complet.

5. Remédiation de tout cas de travail forcé ou de travail des enfants

À ce jour, Alpha n'a identifié aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants au sein de ses activités ou de sa chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, aucune mesure de remédiation n'a été requise au cours de la période de déclaration. L'entreprise demeure engagée à prendre les mesures appropriées si de tels enjeux venaient à être identifiés à l'avenir.

6. Remédiation de la perte de revenu pour les familles les plus vulnérables résultant de toute mesure prise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et chaînes d'approvisionnement

Alpha n'a identifié aucun cas dans lequel les mesures prises pour éliminer le travail forcé ou le travail des enfants auraient entraîné une perte de revenu pour des familles vulnérables. Si de telles situations devaient survenir, l'entreprise prévoit d'en évaluer attentivement les impacts et d'envisager des mesures d'atténuation appropriées.

7. Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants

À la fin de l'exercice financier 2026, Alpha n'a pas encore mis en place de formation formelle pour les employés sur les enjeux liés au travail forcé et au travail des enfants. L'entreprise reconnaît l'importance de la sensibilisation des employés et entend élaborer et offrir des programmes de formation dans le cadre de ses efforts continus visant à renforcer son approche de gestion des risques liés à l'esclavage moderne.

8. Évaluation de l'efficacité visant à s'assurer que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement

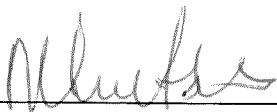
Alpha n'a pas encore réalisé d'évaluations formelles visant à mesurer l'efficacité de ses mesures de prévention du travail forcé et du travail des enfants. Toutefois, l'entreprise a commencé à jeter les bases de telles évaluations par le développement de sa base de données fournisseurs, de sa liste de contrôle de conformité et par des activités de comparaison fondées sur les lignes directrices de Sécurité publique Canada.

Alpha entend s'appuyer sur ces premières étapes et mettre en œuvre des processus d'évaluation plus formels au cours des prochaines périodes de déclaration.

Approbation et attestation

Le rapport a été approuvé conformément à l'alinéa 11(4)a) de la loi par le conseil d'administration de Salaison Alpha Ltée.

Conformément aux exigences de la loi et, en particulier, à son article 11, j'atteste avoir examiné les informations contenues dans le rapport de Salaison Alpha Ltée. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les informations figurant dans le rapport sont vraies, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la loi, pour l'exercice de déclaration indiqué ci-dessus.



Nick Tountas, Président
Alpha Meat Packers Ltd.
27 mai 2026

Je détiens le pouvoir d'engager Salaison Alpha Ltée